

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent quatre-vingt-cinquième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 29 mars 2016, à 10 h 5

Président(e) : M^{me} Tehmina Janjua.....(Pakistan)

GE.17-02572 (F) 051217 061217



* 1 7 0 2 5 7 2 *

Merci de recycler



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1385^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Excellences, chers collègues, M^{me} Soliman, Mesdames et Messieurs, j'avais annoncé lors de notre dernière séance plénière que je mènerais des consultations sur la base des différentes propositions actuellement en discussion concernant un programme de travail et que je traiterais la question de l'organisation de nos travaux pour le reste de l'année. Je vous remercie tous de vos précieuses contributions, ainsi que de la franchise de notre échange de vues. La semaine dernière, j'ai rencontré séparément les trois groupes régionaux – le Groupe des 21, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et le Groupe des États d'Europe orientale – de même que la Chine et les auteurs des diverses propositions de programme de travail, notamment les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie. J'ai également eu de brèves discussions avec la délégation nigériane en marge de la Conférence. Jeudi après-midi, nous avons également tenu des consultations informelles à participation non limitée. Les séances informelles nous ont été très utiles pour mieux comprendre les questions en jeu et façonner une compréhension collective de la situation actuelle à la Conférence du désarmement. J'ai discerné que les États membres souhaitaient manifester commencer les travaux de fond à la Conférence. Je partage entièrement cette aspiration. Pendant les consultations informelles, de nombreuses délégations m'ont encouragé à privilégier l'adoption d'un programme de travail comme première priorité. C'est aussi une priorité pour la présidence pakistanaise. J'ai également invité les États membres de la Conférence à commencer à réfléchir à d'autres solutions, telles que des débats informels structurés, dans le cas où un consensus sur un programme de travail demeurerait hors de portée ; sur ce point aussi, les avis divergeaient. J'ai maintenant une assez bonne idée du point de vue des différentes délégations sur cette question.

Avant de passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui, je voudrais vous faire part d'une demande adressée par le Secrétaire exécutif du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Lassina Zerbo, qui souhaite prendre la parole lors de notre prochaine séance plénière, le 17 mai 2016. Une délégation a-t-elle des objections à cette demande ? Je n'en vois aucune. Nous allons donc l'inviter.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : j'en viens maintenant à la liste des orateurs. Les délégations suivantes ont demandé la parole : Fédération de Russie et Sri Lanka. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Borodavkin, de la Fédération de Russie.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter pour avoir accédé au poste important de Présidente de la Conférence du désarmement et à vous souhaiter plein succès dans vos travaux. J'espère que, sous votre direction, les délégations coopéreront pour parvenir à des résultats mutuellement acceptables sur le programme de travail de la Conférence.

Madame la Présidente, permettez-moi de vous présenter, à vous et, par votre intermédiaire, au Gouvernement et au peuple pakistanais, mes sincères condoléances à la suite de l'attentat terroriste qui a fait plus de 70 morts et plus de 300 blessés. Nous condamnons fermement cet acte barbare et injustifiable. Nous sommes convaincus que les auteurs de ce crime seront retrouvés et sévèrement punis.

Comme les précédents événements survenus à Bruxelles et dans de nombreuses autres régions du monde, les événements de Lahore confirment le fait incontournable que la menace terroriste mondiale ne peut être combattue efficacement que si la communauté internationale œuvre de concert. La Conférence est capable de jouer un rôle pour surmonter ce défi collectif.

Aujourd'hui, la délégation russe a distribué à la Conférence un projet d'éléments d'une convention sur la répression des actes de terrorisme chimique, accompagné d'une note explicative. Avant de présenter ces documents, je voudrais dire que, dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de la façon dont l'initiative russe a été accueillie, même si elle en a surpris beaucoup.

Deux points essentiels se sont dégagés des pourparlers intensifs qui ont eu lieu en mars à Genève et dans les capitales des États membres. Premièrement, tous les partenaires, sans exception, reconnaissent l'impérieuse nécessité d'aborder la question de la lutte contre le terrorisme chimique, ce qui n'est pas surprenant compte tenu des événements tragiques qui, dans tout le Moyen-Orient, ont été marqués par des attentats terroristes dont le nombre de victimes tuées par l'emploi d'agents chimiques se chiffre en milliers plutôt qu'en centaines. Deuxièmement, personne n'a dit que notre initiative compromettrait d'une manière ou d'une autre les intérêts nationaux de son pays et qu'elle ne pouvait donc en aucun cas servir de base à un consensus. À cet égard, nous pensons que le nouveau thème proposé par la Russie comporte un avantage sur les questions traditionnellement inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, dont chacune a actuellement ses détracteurs. Cela étant, nous estimons que les résultats provisoires du débat sur notre initiative ont jusqu'à présent été très prometteurs.

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux pays qui ont déjà appuyé les propositions russes. La très grande majorité des autres partenaires ont fait savoir qu'ils trouvaient les propositions très intéressantes et qu'ils continuaient à les étudier avec soin. Des questions ont été soulevées à des fins de clarification. Bien que leur formulation varie, elles se limitent essentiellement au nombre de deux. Premièrement, le droit international contemporain renferme-t-il vraiment des lacunes qui appellent la mise au point d'un nouvel accord international ou suffirait-il de mieux appliquer les instruments existants ? Deuxièmement, la Conférence du désarmement de Genève est-elle l'instance la plus adaptée pour négocier sur ce sujet ? Nous avons tenté d'apporter des réponses à toutes ces questions dans notre note explicative.

Comme le montre l'analyse figurant dans le document, les négociations ne démarreront pas, bien entendu, *ex nihilo*. Certains éléments du droit international contemporain peuvent être utilisés dans la répression des actes de terrorisme chimique. Des dispositions antiterroristes figurent notamment dans la Convention sur les armes chimiques, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Pourtant, l'analyse montre que ces dispositions comportent d'importantes lacunes. Un exemple frappant est que la Convention sur les armes chimiques ne couvre pas des situations hors norme et – du point de vue de la sécurité – très inquiétantes qui pourraient surgir pendant un conflit. Le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a unanimement reconnu ce fait dès 2009. Comme personne n'était prêt à réexaminer la Convention sur les armes chimiques, il a été décidé d'élaborer certains principes fondamentaux à prendre en compte conjointement ou parallèlement à la Convention. Cependant, cela n'a pas été fait. En outre, les motifs sous-tendant les efforts déployés pour régler ces questions importantes et sensibles par des accords politiques suscitent des doutes. Il serait plus approprié de le faire par le biais du nouvel instrument juridiquement contraignant que nous avons proposé, tout en comblant, dans le même temps, d'autres lacunes du droit international telles que celles qui sont indiquées dans la note explicative. Cela nous permettrait de lutter contre la menace du terrorisme chimique de manière beaucoup plus efficace et globale.

Sur la question des lacunes, je voudrais noter que plusieurs délégations, notamment nos collègues chinois et italiens, se sont prononcées en faveur de l'élargissement du champ d'application de la nouvelle convention de façon à y inclure des actes terroristes non seulement chimiques, mais aussi biologiques. Nous avons immédiatement commencé à travailler sur cette idée et nous sommes en mesure aujourd'hui d'indiquer que nous avons décidé de l'appuyer. En fait, la Convention sur les armes biologiques, qui a été élaborée il y a plus de quarante ans, est encore moins bien adaptée à la lutte contre le terrorisme que la Convention sur les armes chimiques. Plus précisément, elle n'interdit pas directement l'utilisation d'armes biologiques, même par des acteurs non étatiques. En outre, elle ne permet pas de qualifier les actes de terrorisme biologique de crimes et la menace terroriste n'a pas été prise en compte dans les dispositions relatives à sa mise en œuvre au niveau national. Le moment est venu de remédier à ces lacunes, étant donné en particulier que les menaces de terrorisme biologique sont de plus en plus précises. Il y a quelques semaines à peine, on a appris que, dans un pays du Moyen-Orient, un acte de bioterrorisme avait été déjoué dans sa phase préparatoire.

Nous ne voyons aucun obstacle insurmontable à ce que les aspects chimiques et biologiques de la menace terroriste soient traités dans un instrument unique, les deux thématiques étant liées. Dans de nombreux cas, il suffira d'ajouter aux articles pertinents du projet d'éléments d'une convention que nous avons présenté une référence aux attaques terroristes impliquant l'utilisation d'agents biologiques. Toutefois, dans le même temps, il sera probablement nécessaire d'ajouter quelques dispositions complémentaires qui tiennent compte des spécificités de la dimension biologique et de la mesure encore moindre dans laquelle celle-ci a été traitée en droit international dans le contexte du terrorisme.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à nos partenaires chinois et italiens pour leur approche créative et leur précieuse « incitation », qui a contribué à donner à l'initiative russe encore plus de « valeur ajoutée ».

S'agissant des interrogations de plusieurs pays concernant les raisons qu'il y aurait à engager des négociations sur la nouvelle Convention ici à Genève, nous pouvons répondre que, de toute évidence, cela pourrait se faire ailleurs, par exemple, à New York, sous les auspices de l'Assemblée générale. Le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, l'a expressément indiqué dans la déclaration qu'il a prononcée devant la Conférence le 1^{er} mars, mais nous préférierions que ces négociations aient lieu dans le cadre de la Conférence, instance qu'il est absolument nécessaire de sortir de sa léthargie. Nous considérons qu'il est totalement absurde qu'au cours des deux dernières décennies, la Conférence n'ait pas été en mesure d'entamer des négociations sur une seule question et qu'elle se soit montrée désespérément incapable de s'acquitter de son mandat initial. Nous ne pouvons pas compter sur la possibilité de redresser la situation dans un avenir proche avec un accord sur un programme de travail axé sur la négociation sur la seule base de l'ordre du jour traditionnel, les désaccords sur chacun de ses points étant trop profonds. Malheureusement, à en juger d'après l'expérience antérieure et les débats en cours, il n'existe aucun motif d'espérer qu'il sera possible de surmonter ces désaccords dans un avenir prévisible. Il nous reste deux solutions : accepter la situation, en continuant à nous chamailler inutilement et à tourner en rond, ou sortir de l'ornière en ajoutant à l'ordre du jour un nouveau point, qui n'a pas encore été examiné, mais qui pourrait jouer un rôle fédérateur. Nous espérons que la Convention que nous proposons pourra tenir ce rôle. Il convient de souligner, en particulier, que nous ne sommes pas guidés par des intérêts nationaux étroits ou à courte vue. L'initiative russe vise exclusivement à apporter une réponse appropriée aux défis croissants du terrorisme et, dans le même temps, à faire sortir la Conférence de l'impasse, ce qui est dans l'intérêt de nous tous. À cette fin, nous sommes même prêts à renoncer à insister sur la négociation d'une thématique pourtant prioritaire à nos yeux, à savoir la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace.

Une autre raison de mener les négociations à Genève tient au fait que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques ont toutes deux été élaborées ici. Il serait tout à fait logique que les lacunes relatives au terrorisme soient comblées à Genève également. Dans ce contexte, les États représentés à la Conférence n'étant pas tous parties aux Conventions susmentionnées, il importe de souligner que nous parlons d'un accord distinct, entièrement autonome, qui ne saurait en aucune manière porter atteinte à l'intégrité de deux conventions actuellement en vigueur. Nous sommes convaincus que tous les États membres de la Conférence du désarmement peuvent participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la nouvelle Convention, même s'ils ne sont pas parties à la Convention sur les armes biologiques ou à la Convention sur les armes chimiques, et qu'ils peuvent le faire sans compromettre leurs positions.

Certains partenaires font valoir que la thématique que nous proposons n'entre pas directement dans le cadre du désarmement. Cela est vrai, mais il est incontestable qu'elle comporte un volet désarmement, comme nous l'avons montré dans notre note explicative. Il serait en réalité plus exact de dire que l'initiative russe se situe à la frontière entre désarmement, non-prolifération et lutte antiterroriste. Nous ne voyons pas pourquoi la Conférence ne devrait pas l'aborder.

Certaines délégations ont mis en doute le fait que Genève disposait du savoir-faire nécessaire. Elles ne nous ont pas convaincus. Lorsque la Conférence a entamé des négociations de fond sur la Convention sur les armes chimiques, à la fin des années 1980, au début, pratiquement aucune délégation ne possédait les connaissances requises, mais

cette lacune a été rapidement comblée par notre travail collectif, ce qui a eu pour effet de donner naissance à un accord de grande qualité soigneusement conçu, qui est devenu un des joyaux de la communauté internationale.

Le traité interdisant la production de matières fissiles est un autre exemple. Seule Vienne dispose d'un véritable savoir-faire dans ce domaine techniquement très complexe, mais cela ne nous a pas empêchés d'inscrire cette thématique à l'ordre du jour de la Conférence. Nous ne devons donc pas sous-estimer la capacité de la génération actuelle de participants à la Conférence de se montrer à la hauteur de nos prédécesseurs pour traiter les problèmes internationaux contemporains. Il n'y a aucune raison de remettre la responsabilité à d'autres instances internationales alors que nous pouvons relever le défi nous-mêmes. Nous espérons que tous ceux qui ne sont pas indifférents au sort de la Conférence seront d'accord.

Je voudrais dire quelques mots sur le projet des éléments de la convention que nous proposons. Le document tire parti des avancées du droit international réalisées à ce jour. Il utilise en particulier plusieurs articles de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Bien entendu, les dispositions pertinentes ont été adaptées aux exigences de la lutte contre les menaces chimiques. Poursuivre l'adaptation sera nécessaire si nous sommes d'accord pour élargir le champ d'application aux menaces biologiques. J'appelle plus particulièrement l'attention sur les articles 15 et 16 du texte, qui concernent la thématique extrêmement complexe des situations de conflit. Nous avons simplement pris note de la question et n'avons pas donné de formulation détaillée, car, de notre point de vue, celle-ci nécessitera un travail collectif en cours de négociation.

Il est important de souligner que nous ne considérons pas que le projet des éléments de la Convention est un document exhaustif. Nous sommes convaincus que, pendant les négociations, de nombreuses délégations proposeront des ajouts substantiels, comme nos partenaires chinois et italiens l'ont déjà fait. Nous ne pourrions que nous en féliciter, étant donné qu'un accord efficace ne peut être élaboré que par le travail collectif.

Pour terminer, je tiens à préciser que nous ne proposons évidemment pas à la Conférence de centrer exclusivement son attention sur la convention proposée. Dans les observations sur le programme de travail que nous avons présentées à la présidence norvégienne au début de mars, nous avons suggéré la création de quatre groupes de travail avec des mandats d'examen portant respectivement sur le désarmement nucléaire, l'espace, un traité interdisant la production de matières fissiles et les garanties négatives de sécurité. Nous sommes aussi prêts à envisager d'autres options dans le cadre d'un programme de travail équilibré, à condition que celui-ci renferme un élément de négociation.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Fédération de Russie. L'orateur suivant sur la liste est M. Aryasinha, Ambassadeur de Sri Lanka. Vous avez la parole, Excellence.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, puisque c'est ma première intervention sous votre présidence, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous féliciter sincèrement pour votre accession à cette importante responsabilité. Nous sommes convaincus que votre direction avisée et votre expérience vous permettront de mieux diriger nos travaux au cours de votre mandat. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude au Nigéria et à la Norvège pour leurs efforts inlassables au cours des derniers mois.

Sri Lanka attache une grande importance aux travaux de la Conférence du désarmement, compte tenu du rôle unique de seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement de la communauté internationale qui lui a été confié par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. La Conférence du désarmement a connu de nombreux succès dans les négociations multilatérales sur le désarmement, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques, dont nous recueillons les fruits aujourd'hui. Si elle était utilisée à son plein potentiel, la Conférence pourrait demeurer un mécanisme indispensable à la

communauté internationale pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Toutefois, nous constatons avec regret que la Conférence est dans l'impasse pour la vingtième année consécutive. Nous sommes vivement préoccupés par cette situation. La Conférence a fourni le cadre approprié pour négocier tout en tenant compte des différents problèmes de sécurité nationale. En laissant passer cette occasion, nous échouons collectivement à démontrer notre attachement aux efforts de désarmement. C'est une situation préoccupante pour les défenseurs de la Conférence, car elle soulève la question de la pertinence et de la fiabilité de cet organe. Sri Lanka tient à participer à tout effort qui permettrait à la Conférence de redevenir fonctionnelle et de conserver son intégrité et sa crédibilité au regard des réalités du monde contemporain.

En ce qui concerne les questions de fond inscrites à l'ordre du jour, le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de Sri Lanka. Ma délégation demeure préoccupée par l'existence des armes nucléaires et par le risque de l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, au péril de l'humanité. Nous nous associons à l'appel collectif en faveur de l'élimination des armes nucléaires des arsenaux nationaux. En attendant la réalisation de cet objectif, nous estimons qu'il est urgent de parvenir promptement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant garantissant tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Nous tenons également à nous associer à la déclaration faite par le Kenya au nom du Groupe des 21 à cet égard.

En outre, Sri Lanka appuie énergiquement l'idée de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, afin d'examiner les questions se rapportant au désarmement. Nous regrettons l'absence persistante de consensus sur la convocation d'une telle session, dont l'urgence se fait sentir encore plus aujourd'hui à la lumière des divers événements récents, lesquels représentent une menace accrue pour la sécurité tant régionale qu'internationale.

Sri Lanka a participé aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire en vue de soutenir les efforts en faveur du désarmement nucléaire. Nous pensons que les travaux du Groupe de travail pourraient contribuer aux efforts que nous déployons dans le cadre de la Conférence pour négocier une convention globale sur les armes nucléaires.

Nous avons pris note des quatre propositions de programme de travail qui ont été présentées cette année. Tout en remerciant les délégations qui en sont à l'origine, nous estimons qu'il est judicieux de nous pencher attentivement et de manière approfondie sur les quatre propositions pour bâtir un consensus sur un programme de travail. Toutefois, nous constatons qu'il est difficile de rapprocher les points de vue sur les différentes idées avancées. Si nos efforts vers un consensus sur un programme de travail se poursuivent, nous souhaiterons peut-être également envisager d'autres formes de dialogue pour faire de cette année une année fructueuse. À cet égard, je voudrais vous assurer que Sri Lanka appuiera toute proposition concrète susceptible de relancer les travaux de fond de la Conférence.

Madame la Présidente, je tiens également à saisir cette occasion pour vous remercier d'avoir pris l'initiative de consulter les États membres pour faire avancer les travaux de la Conférence, notamment sur le programme de travail, et pour vous demander de poursuivre ces consultations en vue d'examiner les moyens de surmonter l'impasse actuelle et d'adopter un programme de travail équilibré et complet. Je voudrais terminer en vous souhaitant un mandat fructueux en tant que Présidente de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Aryasinha. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer par exprimer mes condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais pour la récente attaque terroriste de Lahore. Nous la condamnons et nous vous aiderons, vous et votre gouvernement, à tout mettre en œuvre pour traduire en justice les auteurs de cet attentat monstrueux.

Je voudrais également remercier la délégation russe d'avoir présenté ses propositions. Mon gouvernement les examinera attentivement, mais je me dois de dire clairement que l'examen prendra un certain temps. Il s'agit en effet de documents très longs et complexes. Nous allons certes examiner les propositions, mais nous restons convaincus que la Conférence n'est pas l'endroit approprié pour traiter de cette question. Toutefois, nous sommes désireux de travailler avec la Russie sur le fond et nous devons le faire par le biais des mécanismes existants pertinents dans ce domaine, notamment le Groupe de travail à composition non limitée sur les acteurs non étatiques de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le Comité 1540.

La Présidente (*parle en anglais*) : je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour vos paroles de sympathie et de condoléances. L'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur de l'Italie. M. Mati, vous avez la parole.

M. Mati (Italie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, permettez-moi de m'associer aux autres collègues pour vous exprimer nos condoléances et notre solidarité après les attentats à la bombe qui ont eu lieu à Lahore dimanche dernier. Nous sommes unis avec les familles des victimes et nous continuerons d'appuyer le Pakistan afin d'éradiquer le fléau du terrorisme de votre pays.

S'agissant de la séance d'aujourd'hui, je vous remercie également pour les efforts que vous faites pour trouver un terrain d'entente et parvenir à une issue commune lors de la présente session de la Conférence du désarmement. Nous sommes tous engagés dans cet effort commun.

Après de nombreuses années d'impasse, nous sommes saisis cette année de quatre propositions de programme de travail. Nous avons appuyé la proposition des États-Unis, premièrement, parce qu'elle contient un mandat de négociation sur une question que nous continuons de considérer comme prioritaire pour la Conférence dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'adoption de ce programme de travail avec un mandat simplifié portant sur un traité relatif aux matières fissiles permettra à la Conférence de sortir de l'impasse historique dans laquelle elle se trouve et de faire progresser la non-prolifération et le désarmement nucléaire.

Je ne suis pas de ceux qui considèrent que les travaux de fond de la Conférence consistent uniquement à négocier, mais je ne crois pas non plus que tous nos problèmes puissent être réglés par des discussions interminables. Il y a vingt ans que nous débattons d'un programme de travail, et nous regrettons par conséquent qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur la proposition des États-Unis.

En outre, je sais qu'aucune des propositions dont nous sommes saisis ne fait consensus si elle est prise séparément. Si notre objectif est de trouver un terrain d'entente sur les différentes propositions, nous devrions nous concentrer, à notre avis, sur les éléments plus concrets qui sont susceptibles de faire progresser les travaux de la Conférence. Dans cet esprit, nous nous félicitons de la proposition du Royaume-Uni, car elle se concentre principalement sur les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ce qui est conforme à nos priorités.

S'agissant de la proposition russe, nous reconnaissons les avantages qu'elle comporte pour traiter une question très importante. De notre point de vue, comme je l'ai déjà dit, le problème du terrorisme chimique et celui du terrorisme biologique méritent notre plus grande attention. Par conséquent, nous allons étudier soigneusement les éléments supplémentaires que la délégation russe a présentés ce matin.

En tout état de cause, Madame la Présidente, nous sommes prêts à continuer d'appuyer tout effort constructif visant à parvenir à un accord raisonnable et ambitieux sur un programme de travail acceptable pour tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : je vous remercie de vos paroles de solidarité. Y-a-t-il d'autres observations ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons entendu la délégation russe aujourd'hui présenter un document contenant les éléments d'un projet de convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique, ainsi qu'une note explicative, lesquels ont été distribués par courrier électronique et maintenant en version papier par le Secrétariat. Je suis certaine que de nombreuses délégations auront

besoin d'un peu de temps pour étudier ce document, comme vient de le dire l'Ambassadeur Wood, afin d'obtenir des instructions de leurs capitales ; elles ne sont donc peut-être pas en mesure de le commenter immédiatement. Je me propose donc de tenir une séance plénière informelle de la Conférence jeudi après-midi pour un premier échange de vues consacré aux propositions de la Fédération de Russie et à toute autre question pertinente.

Je vais poursuivre mes consultations pendant les six semaines d'intersessions et continuerai d'évaluer les perspectives de progrès sur un programme de travail en tant que première priorité, priorité qui a été confirmée par de nombreuses délégations. Dans le cas d'une absence persistante de consensus, nous commencerons à examiner d'autres options qui pourraient consister, notamment, à tenir un débat informel structuré à la Conférence, mais toutes ces options devraient être décidées lors de nouvelles consultations. Lorsque nous reprendrons la session de la Conférence, le 16 mai, nous aurons une idée plus claire de la situation. Comme je l'ai dit la semaine dernière, la présidence pakistanaise de la Conférence demeure déterminée à s'acquitter de ses responsabilités sans exclusive, en toute transparence et sur la base du consensus.

Je vous informe également que nous avons l'intention d'organiser une séance plénière informelle de la Conférence pour un débat thématique sur les femmes et le désarmement, le jeudi 19 mai 2016. Nous communiquerons des détails supplémentaires en temps voulu. Je relève ce défi après ce qu'a dit l'Ambassadeur des Pays-Bas.

Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

Ainsi donc prennent fin les travaux officiels de la présente séance plénière, mais aussi de la première partie de la session de 2016 de la Conférence du désarmement. Une séance plénière informelle de la Conférence se tiendra dans l'après-midi du jeudi 31 mars 2016 à 15 heures dans la salle du Conseil.

La prochaine séance plénière officielle de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 17 mai 2016, à 10 heures, dans la salle du Conseil. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 40.